

## Questions orales

LA VENTE DE RÉACTEURS CANDU À LA CORÉE DU SUD—  
DEMANDE DE PRÉCISIONS

**M. Harvie Andre (Calgary-Centre):** J'aimerais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Étant donné que la Société pour l'expansion des exportations fait à la Corée du Sud un prêt de 300 millions de dollars, le ministre dira-t-il à la Chambre, de vive voix ou en déposant les documents voulus, quel est le taux d'intérêt demandé sur ce prêt et quelle est la période de remboursement?

**L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur l'Orateur, je pense que les conditions de remboursement et le rôle que les banques privées canadiennes ainsi que le rôle du groupe bancaire du Royaume-Uni qui fournissent le prêt sont mentionnés dans le communiqué à la presse. C'est la première fois que la Société pour l'expansion des exportations forme un consortium de banques aussi important, je pense.

Quant au taux d'intérêt, il ne sera pas rendu public. Ce type de renseignement est toujours secret.

**M. Andre:** Comme le taux d'intérêt sera subventionné—nous ignorons s'il le sera ou non, mais nous avons lieu de soupçonner qu'il s'agira, en fait, d'un taux d'intérêt subventionné dont ne peuvent profiter les hommes d'affaires ni les acheteurs de maisons canadiens—et qu'une subvention équivaut à une réduction et à un rabais sur ce réacteur, le ministre peut-il au moins informer la Chambre de son prix réel?

**M. Gillespie:** Je tiens à assurer au député que ces prêts sont subventionnés. La Société pour l'expansion des exportations a réalisé des gains chaque année. Son taux d'intérêt est négocié à des taux comparables à ceux qui ont cours sur les marchés étrangers où les vendeurs canadiens doivent soutenir la concurrence.

\* \* \*

[Français]

## LE CODE CRIMINEL

ON PROPOSE QUE LE MOT «SANTÉ» CONTENU DANS LA DISPOSITION RELATIVE À L'AVORTEMENT SOIT REDÉFINI

**M. André Fortin (Lotbinière):** Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice.

Depuis l'application des modifications apportées au Code criminel, relativement à l'interprétation de l'expression «santé de la mère en danger» et du fait que le nombre des avortements au Canada est sans cesse croissant, et ce pour toutes sortes de raisons, je demande au ministre, étant donné que la volonté du législateur n'a pas été respectée, s'il a l'intention de présenter de nouveau cette loi au Parlement, afin qu'on redéfinisse l'expression «santé» et qu'on encourage ainsi la vie au Canada, plutôt que la «tuerie»?

[Traduction]

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, la question des mesures appropriées est justement celle qui sera étudiée. Bien entendu, la loi est appliquée, peut-être de façon quelque peu différente d'une province à l'autre, et l'application effective du droit pénal relève habituellement du procureur général de chaque province. Il lui incombe de veiller à ce que la loi soit réellement appliquée.

[M. Gillespie.]

[Français]

## LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES MESURES VISANT À ENCOURAGER LA MATERNITÉ

**M. André Fortin (Lotbinière):** Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Son ministère a-t-il fait quelque étude sur la baisse de la natalité au Canada, et a-t-il envisagé de prendre des mesures fiscales ou autres pour encourager les femmes qui veulent mener à terme une grossesse, et ainsi accomplir une grande œuvre?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le président, le gouvernement, depuis de nombreuses années a constamment adopté une politique qui favorise la famille. Si l'on considère les dossiers du gouvernement libéral depuis les 20 dernières années, je pense que le pays n'a pas du tout à en avoir honte, au contraire.

Pour répondre à la question de l'honorable député d'une façon précise, je lui rappellerai que c'est ce gouvernement qui, au cours des deux dernières années, a triplé les allocations familiales, et c'est ce gouvernement, l'an dernier, qui a émis de nouvelles directives relativement au partage par le gouvernement des frais des garderies de jour, ce qui nous permet maintenant de partager le coût de ces services avec les provinces d'une façon plus généreuse pour les garderies que pour à peu près n'importe quel autre service social. Ce sont là seulement quelques mesures. Il y a en outre dans la loi de l'assurance-chômage des mesures qui ont été prises pour favoriser le congé de maternité, et qui permettent aux mères de famille de bénéficier de l'assurance-chômage. Enfin la Chambre va débattre aujourd'hui un bill omnibus sur le statut de la femme, bill qui va rendre encore plus accessible aux femmes canadiennes la période de congé de maternité.

\* \* \*

## LE CODE CRIMINEL

L'AMENDEMENT DE LA DISPOSITION RELATIVE À L'AVORTEMENT, EN VUE DE MANIFESTER LE RESPECT DE LA VIE

**M. André Fortin (Lotbinière):** Je désire poser une autre question supplémentaire, monsieur le président.

Étant donné la réponse que vient de donner l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je voudrais m'adresser de nouveau au ministre de la Justice, afin de savoir s'il partage l'opinion de son collègue ministériel au lieu de renvoyer la balle aux provinces dans l'application du Code criminel de la même façon qu'en 1968, afin que ce ministre prenne la responsabilité de présenter la loi au Parlement et que la loi préconise le respect et la protection de la vie et non pas l'avortement.

[Traduction]

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais souligner que les observateurs peuvent constater que le Code criminel, dans son libellé de 1969, respecte irréfutablement la vie, notamment celle des enfants encore dans le sein de leur mère. Si des doutes subsistent, on n'a qu'à se reporter aux dispositions du Code criminel, aux lourdes peines qui sont imposées à ceux qui font du tort à ces enfants, aux fœtus. Ces peines sont considérables, et c'est la tendance et l'esprit général de la loi, de protéger ainsi les enfants encore dans le sein